

**Paris, le 10 juillet 2025**

Nos organisations représentatives souhaitent exprimer leur profond désaccord sur la proposition de texte présenté aujourd'hui concernant le régime indemnitaire des DH.

En premier lieu, nous dénonçons la méthode chaotique et particulièrement insatisfaisante avec laquelle ce dossier a été mené. L'urgence injustifiée de notre point de vue conduit à la précipitation, avec le risque déjà vécu d'erreurs techniques et rédactionnelles, dont on sait qu'elles sont longues et difficiles à faire corriger (cf. le statut de 2022 des directeurs des soins). Ce n'est pas ainsi que nous concevons le dialogue social et les raisons qui nous ont été exposées ne sont guère convaincantes. Elles n'expliquent pas pourquoi les échanges ont été interrompus pendant presque un an pour finalement devoir travailler au dernier moment et dans de mauvaises conditions.

Cette méthode a été marquée par ailleurs par un recul au regard des engagements pris en mars 2024, et renouvelés par écrit par la suite, de revaloriser l'ensemble des trois corps de direction, notamment par le biais d'un régime indemnitaire cohérent et aligné. Les équipes de direction sont en effet de taille variable, la plupart du temps modeste (moins d'une dizaine de cadres de direction), et souvent composées de membres des trois corps de direction. Les évaluations et le régime indemnitaire sont aujourd'hui d'une construction commune, et permettent au chef d'établissement de traiter les membres de l'équipe selon un modèle très similaire.

L'introduction de deux systèmes distincts va avoir des conséquences concrètes péjoratives au sein des équipes de direction. Les collègues qui collaborent au quotidien sur des fonctions voisines vont se voir appliquer des règles indemnitaires très éloignées. Pourtant, l'ensemble de la fonction publique hospitalière doit aller vers un nouveau régime indemnitaire que les directeurs devront dans le cadre de leurs responsabilités locales mettre en place, quel que soit celui qui leur est réservé à titre collectif. Il est donc certain que les directeurs des soins et les D3S devront eux aussi tôt ou tard voir le leur évoluer. Ne pas le faire dans le même calendrier n'est pas compréhensible. Ne pas accorder la moindre reconnaissance de leur engagement et de leur professionnalisme via cette mesure à la fois de simplification et de justice n'est pas acceptable.

Nous continuerons de revendiquer l'homogénéité et la cohérence d'un régime indemnitaire pour les trois corps de direction.